



COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 16/2025**

**Date convocation** : 09/04/2025  
**Nombre de conseillers** : 11  
**En exercice** : 9

**Présents** : 6  
**Votants** : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

**Présents** : Madame LOISEL Marie-France 3ème adjointe,

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1<sup>er</sup> Adjoint - Olivier JURADO, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Michel COURTESSOLE - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

**Absent excusé** : Bernard VIÉ.

**Procurations** : Aude SALVAT-LÔ à Olivier JURADO, Anne-Laurence FRULLINI à Omar AÏT MOUH

**Secrétaire de séance** : LOISEL Marie-France

**Objet : Lancement Marché Public « Aménagement espace de loisir, city stade et aire de stationnement »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite réaliser les travaux d'aménagement de l'espace de loisir, d'un city-stade et d'une aire de stationnement.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a obtenu les financements nécessaires.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier PRO, établi par le Cabinet CETUR Ingénierie Maître d'œuvre, s'élevant à :

Lot 01 - VRD	53 759,40 €
Lot 02 : Maçonneries	41 214,50 €
Lot 03 : Éclairage public	18 934,50 €
Total travaux HT	113 908,40 €
Honoraires HT	8 125,88 €
Total opération HT	122 034,28 €
Total opération TTC	146 441,14 €

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide :**



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 011-211101951-20250414-D162025-DE

S<sup>2</sup>LO

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

2025/028

- **D'approuver** le dossier PRO établi par le Maître d'œuvre pour un montant total de 122 034,28 € H.T.
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à lancer la consultation des entreprises dès la mise en place des crédits,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant de Maîtrise d'œuvre qui fixe le montant définitif de la rémunération du Maître d'œuvre pour les phases PRO à AOR.
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération : le dossier PRO, DCE et les marchés de travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Cédric LEMOINE.

